

Commune de SISCO (20233).

S.A.R.L FOUQUET-DOMINICI-FOUQUET ANTONIOTTI, et MASSONI
LIEUTAUD, Notaires associés, 20416 VILLE DE PIETRABUGNO, Immeuble le
Napoléon, BP 52

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Béatrice DOMINICI, Notaire susnommé, le 29 juin 2021, il a été constaté la qualité de propriétaire de Madame Jeanne Isoline VIVONI, demeurant à SISCO (20233) Campu di Pace, née à BASTIA (20200), le 17 avril 1940, Mademoiselle Chantal **PIETRI**, demeurant à SISCO (20233) Campu di Pace, née à SISCO (20233) le 4 mai 1964, Madame Carole **PIETRI**, demeurant à VAUCRESSON (92420) 33 avenue Le Notre, née à SISCO (20233) le 1er mai 1969 et Monsieur Joseph **PIETRI**, demeurant à SISCO (20233) Marine de sisco, né à BASTIA (20200) le 17 juin 1973.

des biens ci-après désignés :

1°) Diverses parcelles de terre cadastrées : section B n° 823, lieudit Lontria pour une contenance de 00 ha 00 a 98 ca, section C n° 384, lieudit Diceppo pour une contenance de 00 ha 02 a 65 ca, section C n° 558, lieudit Molinaccio pour une contenance de 00 ha 08 a 40 ca, section C n° 936, lieudit Carbucciaja pour une contenance de 00 ha 01 a 70 ca, section C n° 977, lieudit Campo Valdo pour une contenance de 00 ha 04 a 30 ca, section C n° 978, lieudit Campo Valdo pour une contenance de 00 ha 03 a 18 ca, section C n° 997, lieudit Giocannaccia pour une contenance de 00 ha 05a 40 ca, section C n° 1091, lieudit Figarella pour une contenance de 00 ha 03 a 50 ca, section C n° 1092, lieudit Figarella pour une contenance de 00 ha 39 a 60 ca, section C n° 1227, lieudit Piano pour une contenance de 00 ha 03 a 50 ca, section C n° 1228, lieudit Piano pour une contenance de 00 ha 36 a 15 ca, section C n° 1231, lieudit Piano pour une contenance de 00 ha 04 a 18 ca, section C n° 1289, lieudit Mortola pour une contenance de 00 ha 10 a 30 ca, section D n° 70, lieudit Renajo pour une contenance de 00 ha 04 a 55 ca, section D n° 71, lieudit Renajo pour une contenance de 00 ha 10 a 75 ca, section D n° 111, lieudit Cuticcio pour une contenance de 00 ha 00 a 19 ca, section D n° 254, lieudit Pieve pour une contenance de 00 ha 02 a 23 ca, section D n° 271, lieudit Saint Jean pour une contenance de 00 ha 07 a 25 ca, section D n° 389, lieudit Saint Jean pour une contenance de 00 ha 13 a 10 ca, section D n° 890, lieudit Lerghiglione pour une contenance de 00 ha 26 a 60 ca, section D n° 652, lieudit Botru a solana pour une contenance de 00 ha 85 a 90 ca, section D n° 658, lieudit Botru pour une contenance de 00 ha 58 a 97 ca, section D n° 663, lieudit Botru pour une contenance de 00 ha 24 a 00 ca, section D n° 665, lieudit Botru pour une contenance de 00 ha 09 a 38 ca, section D n° 671, lieudit Botru pour une contenance de 00 ha 08 a 71 ca, section D n° 680, lieudit Botru pour une contenance de 00 ha 05 a 26 ca,

section D n° 778, lieudit Rosaja pour une contenance de 00 ha 17 a 73 ca, section D n° 1001, lieudit Canavaggia pour une contenance de 00 ha 04 a 84 ca, section D n° 1044, lieudit Castagni pour une contenance de 00 ha 06 a 47 ca, section D n° 1107, lieudit Poraja pour une contenance de 00 ha 00 a 57 ca, section D n° 1110, lieudit Poraja pour une contenance de 00 ha 02 a 93 ca, section E n° 824, lieudit Pero di sotto pour une contenance de 00 ha 13 a 44 ca,

2°) deux parcelles de terre non délimitée cadastrées section F n° 150 lot A6 d'une contenance de 22ca, section F n° 151 lot A6 d'une contenance de 66ca ;

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261 et 2272 du code civil (ex.2229).

L'acte fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de sa dernière publication par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.